

Image not found or type unknown



PUIS-JE OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE

Par **Visiteur23174**, le **14/03/2011** à **08:48**

Bonjour,

Je lance une procédure de divorce. Puis-je ouvrir un compte bancaire perso et mettre de l'argent dessus ? Ce compte sera t'il partagé lors de la liquidation ou restera t'il propre ?

S'il est partagé, je ne vois pas l'intérêt.

Aucun intérêt , effectivement